

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

MISSION DE PROMOTION DES
MATÉRIEAUX LOCAUX

LOCAL MATERIALS PROMOTION
AUTHORITY

B.P. 2396 YAOUNDE - CAMEROUN - Tél. (237) 222 22 94 45 /Fax. (237) 222 22 37 20 E-mail contact@mipromalo.org

DECISION N° 007 /D/MIPROMALO/DR/A10/A50/18

Portant attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/MIPROMALO/CIPM/SM/2018 du 15 mars 2018 pour les travaux de construction d'un hangar de 450 m² + clôture à Nkolbisson pour la MIPROMALO (Phase 1) (en procédure d'urgence).

LE DIRECTEUR DE LA MIPROMALO

Vu la constitution

Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu la loi N°2017/021 du 20 décembre 2017, portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la mission de promotion des matériaux locaux ;

Vu le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la mission de promotion des matériaux locaux ;

Vu le décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement

Vu le décret N° 2011/409 du 9 décembre 2011 portant nomination du premier ministre chef du gouvernement ;

Vu le décret N° 2011/410 du 9 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret N°2012/393 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

Vu le décret N° 2017/387 du 20 Juillet 2017 portant nomination du Directeur de la mission de promotion des matériaux locaux ;

Vu la circulaire N°0001/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018 ;

Vu le budget autonome de la MIPROMALO, Exercice 2018 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/MIPROMALO/CIPM/SM/2018 du 15 mars 2018 pour les travaux de construction d'un hangar de 450 m² + clôture à Nkolbisson pour la MIPROMALO (Phase 1) (en procédure d'urgence)

Vu la nécessité de service.

DECIDE

Article 1: L'entreprise OMEGA GROUP LIMITED B.P: 16 294 Yaoundé, a été retenue pour l'exécution du Marché N°005/M/MIPROMALO/CIPM/2018 suite au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/MIPROMALO/CIPM/SM/2018 du 15 mars 2018 pour les travaux de construction d'un hangar de 450 m² + clôture à Nkolbisson pour la MIPROMALO (Phase 1) (en procédure d'urgence), pour un montant TTC de quarante millions cinq cent vingt-sept mille huit cent soixante-seize (40 527 876) francs CFA , pour un délai de livraison de quatre (04) mois.

Article 2: L'entreprise OMEGA GROUP LIMITED B.P: 16 294 Yaoundé, est invitée à se présenter à la MIPROMALO pour l'établissement du projet de Marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et appliquée partout où besoin sera.

11 JUL 2018

Fait à Yaoundé, le _____

LE DIRECTEUR

Ampliation:

- MINMAP/ARMP
- S/CIPM
- Affichage
- CHONO/ARCHIVES

